



2012 - Championnat de France Vétérans

Dames et Hommes

Art 1 - Organisation

A - Ce Championnat se déroule en 3 phases :

- Phase 1 **Championnat Départemental** : **06 Mai 2012 (date limite)**
- Phase 2 **Championnat Régional** : **15 et 16 septembre 2012**
- Phase 3 **Championnat de France** : **20 et 21 Octobre 2012**

B - La participation au Championnat Départemental est obligatoire pour une éventuelle qualification au Championnat Régional.

C - La participation au Championnat Régional est obligatoire pour une éventuelle qualification à la finale nationale.

D - Dans chaque phase, que ce soit pour la qualification à la finale ou pour la qualification à la phase suivante, les égalités dans les classements seront départagées par la meilleure dernière ligne, ou l'avant-dernière en cas de nouvelle égalité, et ainsi de suite... Cette règle n'intervient ni pour l'attribution des titres et médailles, ni pour le classement final de la compétition : dans ces cas là, la notion d'ex aequo s'applique.

Art. 2 - Les Joueurs (ses)

A - Chacune des compétitions est ouverte aux joueurs (ses) licenciés(es) F.F.B.S.Q. de nationalité française.

B - Les joueurs (ses) étrangers(ères) licenciés(es) F.F.B.S.Q. sont autorisés(es) à participer au Championnat Régional **sans pouvoir prétendre à une qualification** pour la phase nationale.

C - Les catégories d'âge sont :

- **Vétérans 1** hommes et femmes : **Nés entre le 1^{er} Janvier 1955 et le 31 Décembre 1962**
- **Vétérans 2** hommes et femmes : **Nés entre le 1^{er} Janvier 1948 et le 31 Décembre 1954**
- **Vétérans 3** hommes et femmes : **Nés avant le 1^{er} Janvier 1948**

D A chaque phase, les **Vétérans 3** bénéficient à chaque partie d'une bonification égale à 1 quille par année d'âge au-delà de la 65^{ème}.

Art. 3 - Championnat Départemental

A - Chaque participant effectue 9 lignes en 3 séries de 3 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de chaque série.

Le décalage est déterminé par le Comité Départemental ou à défaut le Comité Sportif Régional, en fonction du nombre de pistes utilisées.

B - A l'issue des 9 lignes, un titre de Champion Départemental est décerné dans chaque catégorie.

C - Les quotas de qualification pour la phase régionale sont déterminés par Le Comité Sportif Régional.

D - Le Comité Départemental, ou à défaut le Comité Sportif Régional, décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.

E - Si un Comité Départemental ne dispose pas de centre homologué, il peut effectuer sa phase dans un centre de sa région.

F - Engagement la compétition : 15 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de 3,09 € l'unité, à régler au Le Comité Départemental, ou à défaut le Comité Sportif Régional.

Art. 4 - Championnat Régional

A - Chaque participant effectue 9 lignes en 3 séries de 3 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de chaque série.

Le décalage est déterminé par le CSR en fonction du nombre de pistes utilisées.

B - A l'issue des 9 lignes, un titre de Champion Régional est décerné dans chaque catégorie. Les champions régionaux sont automatiquement qualifiés pour la phase nationale, ainsi que leurs suivants dans la limite des quotas déterminés par le CNB au prorata des engagements.

C - Le Comité Sportif Régional décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.

D - Engagement la compétition : 4 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de 3,09 € l'unité, à régler au Comité Sportif Régional.

Art. 5 - Championnat de France

A - Lieu : **Lomme et Villeneuve d'Ascq**

B - Engagements : Les frais des parties sont pris en charge par le CN Bowling pour toutes les catégories.

C - Déroulement :

- Qualifications : Chaque participant effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de la première série.
- Demi-finale : sur 4 lignes supplémentaires pour la moitié des participants. (*)
- Finale : sur 4 lignes pour la moitié des demi-finalistes. (*)

D - Titres décernés : Les titres de Champion(ne) de France sont décernés sur le total des 16 lignes dans chaque catégorie.

E - Forfaits, Repêchage, Modifications :

- Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir au CN Bowling **avant le 20 Octobre 2012.**
- Repêchage : Le CN Bowling se réserve le droit de requalifier des participants dans l'ordre du classement régional pour combler d'éventuels forfaits.

- Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifiés(es) en fonction du nombre de pistes du centre choisi.

Art. 6 - Championnat d'Europe Vétérans ESBC

Le Champion et la Championne de France de chaque catégorie se verront proposer par le CNB une indemnité de déplacement, d'un montant de 250€, pour participer au Championnat d'Europe Vétérans ESBC 2013. Cette indemnité sera proposée au Vice-champion(ne) en cas désistement du Champion(ne).

Art. 7 - Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France

Art. 8 - Le CN Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.

(*) Quotas donnés sous réserve des possibilités du Centre accueillant la Finale.